

surveillance et d'avertissement des États-Unis, et en aidant à protéger sa force de représailles. La collaboration entre le Canada et les États-Unis pour la défense commune de l'Amérique du Nord est essentielle à notre souveraineté et notre sécurité». Le Comité mixte permanent de la défense est le principal organe consultatif de la collaboration canado-américaine dans ce domaine, chargé de présenter aux gouvernements respectifs ses recommandations en matière de défense commune. Ce Comité a tenu en 1972 quatre réunions consacrées à toute une gamme de questions touchant nos ententes bilatérales concernant la défense de l'Amérique du Nord. Les vues du Comité aideront le gouvernement à prendre une décision touchant le renouvellement en 1973 de l'accord du NORAD.

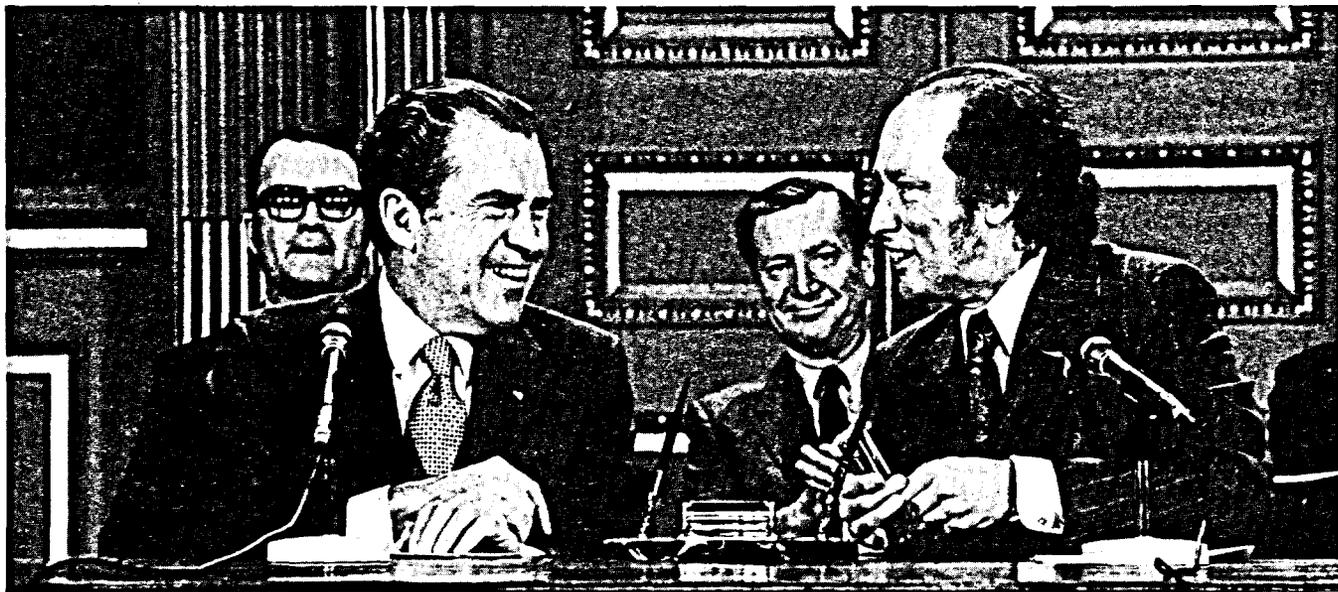
Le bail des États-Unis à Goose Bay, au Labrador, qui devait expirer le 5 décembre 1972, a été prorogé jusqu'au 30 juin 1973; on pourra ainsi procéder à une meilleure évaluation de la situation en vue de la planification à long terme pour cette région.

Environnement

L'importance croissante des relations canado-américaines dans le domaine de la gestion de l'environnement

a été nettement en vedette au cours de l'année. Parmi les points saillants, mentionnons la signature, le 15 avril, par le président Nixon et le premier ministre Trudeau de l'Accord sur la qualité des eaux des Grands lacs. Notons aussi la présentation par les deux gouvernements, également le 15 avril, de deux Renvois à la Commission mixte internationale, lui demandant d'étudier le problème de la pollution des Grands lacs supérieurs et l'effet sur tous les Grands lacs du drainage des terres.

Les modalités de l'Accord sur la qualité des eaux des Grands lacs montrent l'emploi croissant que font les deux pays de la Commission mixte internationale dans le domaine de l'écologie. La tâche dévolue à la Commission, qui doit établir un bureau régional à Windsor, est d'évaluer les programmes d'élimination de la pollution entrepris par les deux pays en vertu de l'accord, de surveiller le progrès des efforts déployés pour atteindre les objectifs de purification de l'eau énoncés dans l'accord, et de proposer aux gouvernements les moyens d'améliorer leurs programmes, règlements et objectifs. Ajoutons que la Commission a le droit de publier, à sa discrétion, chacune de ses constatations et recommandations.



Le président des États-Unis et le premier ministre du Canada viennent de signer l'Accord sur les eaux des Grands lacs visant à rehausser la qualité de l'environnement dans ce secteur critique du continent.

Photo: Info. Canada